

DÉCLARATION EN CE QUI CONCERNE LA SOUS-COMMISSION 3

(Document présenté par l'Union européenne)

L'UE soutient la proposition du Président de la Sous-commission 3 sur le germon du Sud visant à étendre la Rec. 16-07 pour un an jusqu'en 2021. L'UE comprend que cela signifie que toutes les mesures de conservation et de gestion applicables en 2020 continueront à être appliquées en 2021.

Saisissant cette occasion et répondant à la demande formulée par le Président (document PA3-702), l'UE informe, conformément au paragraphe 4a) et b) de la Rec. 16-07, qu'elle reportera à 2021 la sous-consommation de son quota de 2019. La sous-consommation de 2019 est de 1.755,77 t. Cependant, puisque selon la Rec. 16-07, le montant maximum du report autorisé correspond à 25% du quota initial (1.470,00 t), 367,50 t (25% de 1.470,00 t) seront transférées à 2021.